



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnole CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Paris, le 5 novembre 2020

Déclaration liminaire CHSCT - DDI du 5 novembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour la séance d'installation de ce CHSCT des DDI, sous la gouvernance du Ministère de l'Intérieur, en pleine crise sanitaire.

L'UNSA réaffirme l'importance de cette instance qui a montré toute son efficacité et son importance depuis début mars avec la crise de la Covid-19 et réitère encore plus son importance avec ce nouveau reconfinement.

Le virus SARS-Cov-2 circule plus que jamais et notre territoire est touché de plein fouet et contrairement à la précédente vague, sur l'ensemble du pays. La situation est très préoccupante. Pour l'UNSA, le dispositif de la première phase de confinement doit être réenclenché de toute urgence. A savoir, les CHSCT locaux doivent être réunis afin d'échanger sur les conditions de travail/télétravail/présentiel/distanciel, et cela passe incontestablement par un dialogue social constructif entre l'administration et les organisations syndicales.

Il aurait été souhaitable de s'appuyer sur des expériences passées dans d'autres contrées. On aurait dû tirer parti des épidémies de coronavirus du XXI siècle parce que tout était écrit par les épidémies de SRAS et de MERS, qui ressemblaient à celle de la Covid-19.

Par ailleurs, à l'UNSA, nous avons demandé maintes fois un réel bilan qualitatif d'analyse du premier confinement et un retour d'expérience. Aujourd'hui, force est de constater que certains services ne jouent pas le jeu du confinement de cette deuxième vague et que les personnels sont maintenus en présentiel malgré une circulaire interministérielle très claire à ce sujet. Pour certains, les réunions en présentiel avec les partenaires extérieurs sont maintenues.

Pour l'UNSA, la règle c'est le télétravail/distanciel, la dérogation c'est le présentiel. Pour autant, le télétravail doit rester un droit et ne doit pas être imposé. D'ailleurs, Madame la Ministre du travail a réaffirmé, je cite : « le télétravail n'est pas une option ».

En cette fin d'année, certains de nos collègues vont intégrer les secrétariats généraux communs (SGC) ; certains vont devoir déménager rapidement. L'UNSA rappelle que ces opérations doivent être réalisées dans les conditions sanitaires qui s'imposent.

Ces changements de structures, de missions, génèrent un stress supplémentaire en plus de l'angoisse induite par la crise sanitaire et le reconfinement que nous sommes en train de vivre. Il va falloir être vigilant sur les signaux d'alerte et apporter toute l'aide possible aux agents en souffrance.

L'UNSA a rappelé ses points de vigilance lors de la réunion informelle Covid de vendredi dernier.

Pour elle, les principes de précaution et de prévention sont majeurs. Tout doit être mis en place pour éviter la propagation du virus et préserver la santé des agents et des usagers. C'est notre devoir à toutes et à tous. La santé n'est pas une option mais une obligation et nous devons mettre toutes nos forces en œuvre pour y contribuer.

Les missions de service public peuvent-elles perdurer si l'on sacrifie la santé des agents ?